

Montréal, le 14 décembre 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité IRO-002-7 et  
TOP-001-5  
Dossier de la Régie : R-4164-2021**

---

Chère consœur,

Le 9 juillet 2021, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande d'adoption des normes de fiabilité de la NERC fiabilité IRO-002-7 et TOP-001-5 dans le dossier mentionné en objet (la Demande).

Par la présente, la Régie confirme la tenue d'une séance de travail le 18 janvier 2022, de 9h00 à 12h00 par visioconférence Teams ([Cliquez ici pour participer à la réunion](#)). Cette séance de travail aura pour objet principal l'examen des réponses du Coordonnateur à la demande de renseignements no 1 de la Régie et portera également sur le champ d'application des normes, et sur le lien existant entre le dossier R-4001-2017 et la Demande.

En conséquence, la Régie considère qu'il serait souhaitable que le personnel du Coordonnateur ayant participé au dossier R-4001-2017 soit présent à cette séance de travail.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml